

ABSENCES D'UN·E ETUDIANT·E MINEUR·E

Année universitaire 2022-2023

Toute absence d'un·e étudiant·e à un cours ou à un devoir surveillé, doit obligatoirement :

- être justifiée par **un certificat médical valable** et
- déclarée au service scolarité concerné, soit par mail, soit par téléphone :

Pour La Prépa des INP de Grenoble

Pour la Prépa des INP de Valence

Mail : prepa.grenoble@grenoble-inp.fr

Mail : prepa.valence@grenoble-inp.fr

Tél. : Marie OTTAVIANO : 04 76 57 47 81

Tél. : Murielle GUILLERMIN : 04 75 75 94 34

Patricia BRUNEL : 04 76 57 45 78



ABSENCES D'UN·E ETUDIANT·E MINEUR·E

Année universitaire 2022-2023

Je soussigné·e,

Nom et prénom de la·du responsable légal·e de l'étudiant·e

certifie avoir pris connaissance des modalités en cas d'absences.

Fait à

le,

Signature de l'étudiant·e,

Signature de la·du responsable légal·e,